

LA POLITIQUE DE COHÉSION FACE À LA CRISE : QUELS EFFETS POUR LES RÉGIONS DE L'UE ?

Patrick Faucheur | Conseiller au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) auprès du Premier ministre sur les politiques de cohésion économique et sociale, de développement régional et de transport

RÉSUMÉ

Ce Policy Paper sur le sixième rapport de la Commission européenne sur la cohésion ne prétend pas faire un résumé exhaustif des éléments contenus dans le rapport mais **cherche davantage à mettre en évidence les changements intervenus dans le développement des régions depuis la crise au travers du rôle que la politique de cohésion a joué dans ce contexte, contribuant à en atténuer les effets, tout en continuant à soutenir la cohésion économique et sociale.** Elle apporte aussi un éclairage particulier sur la question de la gouvernance des territoires et sa relation avec la mise en œuvre de la politique de cohésion, notamment quant à son efficacité.

La première partie est l'occasion de dresser un bilan synthétique sur l'impact de la crise sur la croissance des régions mais aussi sur les difficultés qu'elles rencontrent, notamment en termes d'emploi. **Le constat est assez sévère et témoigne de l'inversion des tendances en matière de convergence, observée après la crise, donnant lieu à des écarts de richesse entre les régions en 2013 revenus à un niveau équivalent à celui de 2000.** La situation de l'emploi a aussi été fortement impactée par la crise pour s'élever à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis une vingtaine d'années, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes.

La deuxième partie met l'accent sur le niveau des investissements publics dans les régions qui a fortement décliné après la crise, celle-ci ayant affecté durablement la situation des finances publiques. **Dans ce contexte, la politique de cohésion a pris une acuité particulière pour compenser la baisse des investissements publics.** On a pu observer qu'en 2013, la contribution des fonds de l'UE relevant de la politique de cohésion à l'investissement public dans les régions a représenté 9 fois plus qu'en 2007.

La troisième partie établit, à partir d'indicateurs issus, notamment, de la Banque mondiale, une corrélation entre la qualité de la gouvernance des territoires et l'efficacité de la politique de cohésion. **La Commission a, en effet, tiré le constat que le niveau d'accroissement du PIB dans les régions les moins développées a été d'autant plus important, à dépenses équivalentes, dans les régions dotées d'une bonne gouvernance.**

**“ RAPPEL DES LIENS
 ENTRE LA MISE EN
 ŒUVRE DE LA POLITIQUE
 DE COHÉSION ET LA
 GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE
 ET BUDGÉTAIRE DE L'UE ”**

Ce Policy Paper conclut sur le **rappel des liens entre la mise en œuvre de la politique de cohésion et la gouvernance économique et budgétaire de l'UE** que les effets de la crise ont eu tendance à renforcer et les nouvelles dispositions pour la période 2014-2020 qui en tiennent largement compte.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. La politique de cohésion et la croissance régionale fortement impactées par la crise	4
2. La politique de cohésion appelée à compenser la baisse des investissements publics propices à la croissance et l'emploi	5
3. L'efficacité de la politique de cohésion de plus en plus dépendante de la bonne gouvernance des territoires	7
CONCLUSION	10

INTRODUCTION

La Commission européenne a publié en juillet dernier son sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale¹, exercice auquel elle se livre tous les trois ans en application de l'article 175 du traité. Le précédent datait de 2011 et avait été l'occasion pour la Commission de présenter ses orientations pour la période 2014-2020. Ce rapport lui permet de tirer un premier bilan de la période 2007-2013, même si les programmes et projets associés ne seront achevés qu'à fin 2015. Intitulé « Investissement dans l'emploi et la croissance : la promotion du développement et de la bonne gouvernance dans les régions et les villes de l'UE », il met l'accent sur le rôle joué par les fonds européens en soutien à l'investissement dans la période de crise que l'UE traverse.

LE RAPPORT MET EN ÉVIDENCE LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LA CONVERGENCE"

La Commission présente l'apport de la politique de cohésion à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et les nouveaux enjeux auxquels l'UE est confrontée dont notamment, la lutte contre le changement climatique, en traitant successivement des résultats observés au regard de ces trois modes de croissance. Mais l'intérêt du rapport réside largement dans l'éclairage qu'il porte sur l'impact de la crise dans les régions. Il met, en effet, clairement en évidence les conséquences de la crise sur la convergence, en constatant un ralentissement de la réduction des disparités de richesse entre les régions.

Il témoigne aussi de l'apport essentiel des fonds européens à l'investissement dans les régions, notamment dans une période où celui-ci a fortement décru et du rôle de la bonne gouvernance des territoires dans la mise en œuvre de la politique de cohésion. La Commission en conclut, d'ailleurs, que celle-ci constitue un facteur clé de son efficacité.

La Commission rappelle, enfin, dans la dernière partie du rapport, les nouvelles modalités de mise en œuvre des fonds européens pour la période 2014-2020 et, notamment, la complémentarité et la cohérence attendues entre la politique de cohésion et la gouvernance économique et budgétaire de l'Union, au travers du mécanisme du semestre européen, bien que les deux exercices diffèrent entre une approche pluriannuelle et un dispositif annuel.

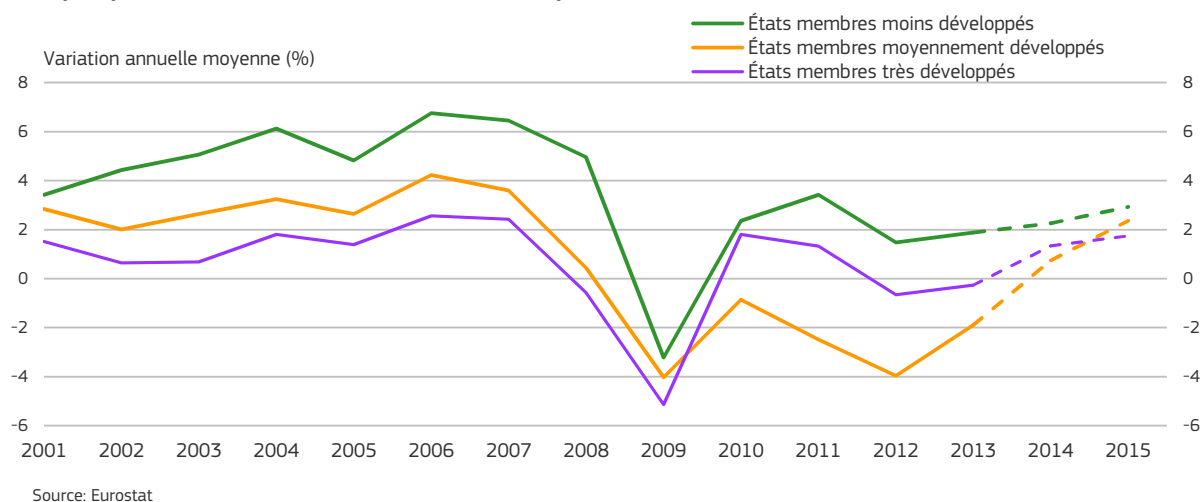
Ce Policy Paper n'a pas vocation à faire un résumé du rapport de la Commission. Il se focalise sur les principaux éléments du bilan liés à la crise qui apportent un éclairage nouveau sur la politique de cohésion.

1. Commission européenne, *Investissement dans l'emploi et la croissance : la promotion du développement et de la bonne gouvernance dans les régions et les villes de l'UE*, Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, juillet 2014.

1. La politique de cohésion et la croissance régionale fortement impactées par la crise

Tirant le bilan pour la période 2007-2013, la Commission a suivi les dynamiques en matière de rattrapage du PIB et de taux d'emploi, critères utilisés pour la détermination des dotations des régions dans le cadre de la politique de cohésion. Jusqu'à ce que survienne la crise, les écarts entre les économies régionales tendaient à se combler. En effet, en 2000, le PIB moyen par habitant des régions les plus développées était 3,5 fois supérieur à celui des régions les moins développées, alors qu'en 2008, il n'était plus que de 2,8 fois supérieur. Ces chiffres illustrent bien la convergence qui s'opérait, alors, entre les régions. Cette tendance à la convergence va, toutefois, s'inverser après la crise, donnant lieu à des écarts relevés en 2013 à des niveaux supérieurs à ceux de 2000. Les observations des périodes précédentes montraient, en effet, un accroissement régulier du PIB des régions, avec néanmoins quelques différences d'une région à une autre, mais après 2008 cette tendance va s'inverser progressivement du fait de la crise.

GRAPHIQUE 1 ► Taux de croissance du PIB par habitant en termes réels, UE-28, 2001-2015



Source : Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

Cela concerne aussi la situation de l'emploi et notamment de l'emploi des jeunes. Dans un très grand nombre de régions, le taux de chômage a augmenté pour s'élever jusqu'à un niveau jamais atteint depuis une vingtaine d'années. Le chômage des jeunes a aussi fortement crû, atteignant en 2012 un niveau supérieur à 20% dans la moitié des régions de l'Union. Au cours de la même période, on constate également un accroissement du risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Cela signifie, entre autres, que les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020 en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté seront difficilement atteignables, s'éloignant de plus en plus des niveaux observés après la crise.

“ 13% DES FONDS ONT ÉTÉ RÉORIENTÉS VERS DES DOMAINES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT DIRECT SUR L'EMPLOI ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE ”

Face à cette situation, quelques ajustements dans la programmation 2007-2013 des fonds européens ont été opérés dans les pays les plus touchés par la crise et qui ont bénéficié de fortes dotations des fonds structurels et de cohésion, notamment, parmi les nouveaux États, mais aussi s'agissant de la Grèce et du Portugal. Ce sont près de 13% du montant total des fonds qui ont, ainsi, été réorientés vers des domaines susceptibles d'avoir un impact direct sur la situation de l'emploi et de l'activité économique. En effet, dans ces pays, le soutien des fonds pour des investissements dans les infrastructures était encore particulièrement élevé, tandis que celui en faveur des ressources humaines avait eu tendance à reculer. Des ajustements visant à accroître la part du Fonds social européen

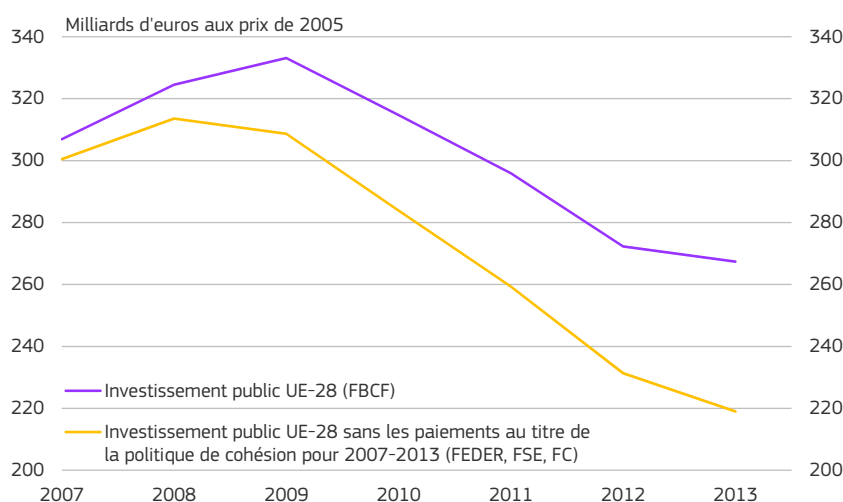
(FSE) ont, ainsi, été opérés afin de renforcer le soutien à des actions en faveur de l'emploi. C'est, aussi à cet effet, que la Commission a proposé pour la période 2014-2020 un seuil minimum par État membre pour la part de FSE dans leur dotation de fonds structurels. Cette disposition figure désormais dans les règlements en vigueur.

2. La politique de cohésion appelée à compenser la baisse des investissements publics propices à la croissance et l'emploi

La crise qui a eu des conséquences importantes sur les finances publiques a fortement impacté le niveau d'investissement dans les régions. La baisse des recettes fiscales liée à une réduction de l'activité économique a, en effet, généré une tension sur les finances publiques qui étaient, dans le même temps, davantage sollicitées pour atténuer les effets de la crise. Les déficits publics ayant connu de fortes hausses, les dépenses publiques provenant des budgets nationaux et régionaux en faveur des investissements destinés à promouvoir la croissance s'en sont trouvées affectées. L'investissement public, resté stable au cours des périodes précédentes, avait eu tendance à croître de 2007 à 2009. Dans le même temps, l'investissement privé évoluait à la baisse. Cette tendance de la croissance des dépenses publiques va s'inverser fortement après la crise. Les dernières estimations montrent que l'investissement public devrait atteindre un niveau particulièrement bas en 2014, celui de l'investissement privé restant, lui aussi, assez bas.

Cette baisse de l'investissement public a d'abord affecté les investissements effectués par les autorités nationales, puis avec une à deux années de retard, ceux réalisés par les autorités régionales et locales, celles-ci assumant, en moyenne au sein de l'Union, environ les deux tiers des investissements publics. C'est donc bien l'ensemble des investissements publics qui a été affecté depuis 2010 avec des baisses sensibles au cours des dernières années, notamment, en 2012 et 2013. La baisse des investissements réalisés par les autorités régionales et locales résulte d'une double cause liée aussi à la crise. Elle est le résultat de la baisse des recettes tirées de la fiscalité locale mais aussi de la réduction des transferts du niveau central, ce qui a, notamment été le cas en Espagne où ces transferts ont diminué de 62%, en Irlande, en République tchèque, en Lettonie et en Italie.

GRAPHIQUE 2 ► Incidence de la politique de cohésion sur l'investissement public, 2007-2013



Sources: Eurostat et DG REGIO

Source : Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

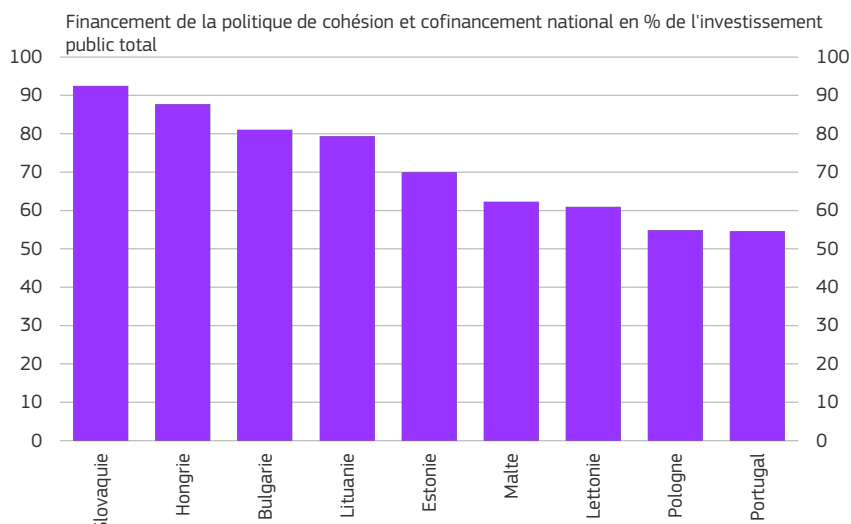
IMPORTANCE ACCRUE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR LE FINANCEMENT DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRES À LA CROISSANCE" dire 9 fois plus.

Dans ce contexte, la politique de cohésion a pris une importance accrue pour le financement de programmes d'investissement nécessaires à la croissance. Il s'agit d'un rôle majeur du soutien apporté par les fonds structurels et de cohésion, rôle qui n'a cessé de se renforcer au cours de la période. En effet, alors que la contribution de l'UE au titre de la politique de cohésion représentait en 2007 2,1% de l'investissement public, en tenant compte aussi des paiements de la période précédente, en 2013 elle représentait 18,1%, c'est-à-dire 9 fois plus.

Toutefois ce pourcentage varie sensiblement entre les États membres. Il augmente dans les pays bénéficiant du fonds de cohésion et bien dotés au titre de l'objectif de convergence, compte tenu, notamment, de l'effet des taux de cofinancement qui sont plus élevés dans ces pays. On observe, ainsi, des pourcentages particulièrement hauts, notamment, en Slovaquie, en Hongrie, en Bulgarie ou en Lituanie où ils dépassent 75%. À l'inverse, on trouve les taux les plus bas au Luxembourg, au Danemark ou aux Pays-Bas.

La dépendance accrue des États membres à l'égard de la politique de cohésion pour financer les investissements propices à la croissance, observée au cours de ces dernières années, devrait perdurer et marquer, aussi, la période 2014-2020. Ce rôle, désormais, essentiel de la politique de cohésion et mis en évidence avec la crise, a vocation à inscrire la cohésion dans une perspective macroéconomique axée sur la croissance et l'emploi et à articuler plus étroitement avec la gouvernance économique et budgétaire de l'UE. C'est, d'ailleurs, ce qui a conduit la Commission, le Conseil et le Parlement à s'accorder, lors de la négociation des textes, sur la nécessité de renforcer les liens entre la politique de cohésion et la gouvernance économique de l'Union. Les règlements pour 2014-2020 ont, en effet, prévu que les cadres nationaux de programmation – les Accords de partenariat –, notamment dans leur volet stratégique, soient en cohérence avec les Programmes nationaux de réforme et tiennent compte des Recommandations pays.

GRAPHIQUE 3 ► Part de la politique de cohésion dans l'investissement public, moyenne 2010-2012



Sources: Eurostat et DG REGIO

Source : Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

L'enjeu pour l'Union européenne est, donc, bien de mobiliser la politique de cohésion pour garantir le maintien d'un niveau d'investissement propre à soutenir la croissance et l'emploi dans le cadre de la stratégie Europe 2020, tout en poursuivant les objectifs de réforme et d'assainissement budgétaire. Les projets faisant l'objet d'investissement public et cofinancés par les fonds structurels et de cohésion étant considérés comme relevant de dépenses productives ont, en effet, vocation, dans certaines conditions, à être pris en compte lors de l'évaluation budgétaire des États membres, notamment pour décider de l'ouverture d'une procédure de déficit

excessif. C'est en particulier dans ce but qu'a été instaurée la « clause d'investissement » dans le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance pour permettre aux États membres confrontés à une mauvaise conjoncture économique particulière ou dans un contexte d'accroissement des investissements publics de s'écarter temporairement de leur objectif budgétaire à moyen terme ou de leur trajectoire d'ajustement. Il s'agissait de renforcer le rôle majeur de la politique de cohésion pour soutenir la croissance, telle que définie au niveau européen, plutôt que seulement à partir des besoins exprimés au niveau régional.

“UNE “CLAUSE D'INVESTISSEMENT” A ÉTÉ INSTAURÉE DANS LE VOLET PRÉVENTIF DU PACTE DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE”

C'est pourquoi l'additionnalité, qui est l'un des principes fondamentaux de la politique de cohésion visant à garantir que les fonds de l'UE viennent compléter et non se substituer aux dépenses publiques assimilables, reste pleinement d'actualité. Sa vérification, à laquelle les États membres sont contraints et qui est une source essentielle d'informations, a permis de mettre en évidence qu'au cours de la période 2007-2010 d'expansion économique, le niveau cumulé des dépenses publiques nationales concourant au développement a été, dans les régions de convergence, supérieur de 7% par rapport au niveau fixé en début de période. Après 2010, ce niveau baisse sensiblement, avec pour conséquence, une augmentation significative de la contribution de la politique de cohésion aux investissements publics en faveur de la croissance. Cette baisse a d'ailleurs conduit certains États membres à revoir leurs bases pour le calcul de l'additionnalité. Pour la période 2014-2020, le mécanisme de vérification, qui a été simplifié, est davantage lié au système de gouvernance économique de l'Union européenne, la vérification intégrant, désormais, la marge de manœuvre budgétaire de chaque État membre.

3. L'efficacité de la politique de cohésion de plus en plus dépendante de la bonne gouvernance des territoires

Si les liens entre la gouvernance territoriale et le développement local ont été clairement établis, deux écoles s'affrontent sur ces liens, la première considérant la bonne gouvernance comme une condition nécessaire au développement, l'autre comme un sous-produit du développement. L'observation des résultats de la politique de cohésion incite plutôt à souscrire à la première approche.

Plusieurs définitions de la bonne gouvernance ont cours, allant de l'existence d'un environnement favorable aux entreprises à une approche plus large. Cette dernière prend en compte les traditions et les institutions servant à exercer l'autorité sur un territoire, dont, en particulier, les modalités de l'élection ou de la désignation des autorités publiques et leur capacité à définir et mettre en œuvre, efficacement, des politiques appropriées en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux.

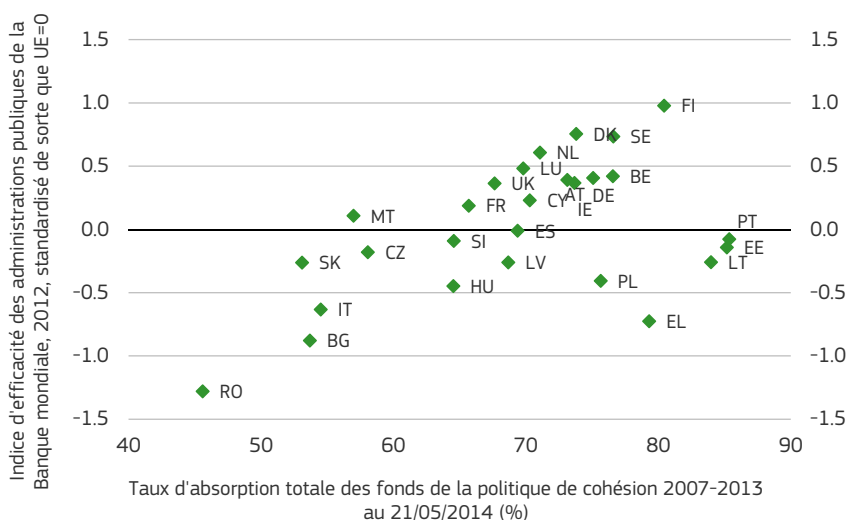
La Commission a établi une carte de l'indice de la qualité de la gouvernance par région en 2013. Cette carte combine les données de la Banque mondiale établies par pays et celles issues d'une enquête régionale sur la qualité de l'administration publique traitant, en particulier, des services publics.

Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale mesurent six paramètres : la stabilité politique, l'efficacité des pouvoirs publics, la qualité de la réglementation, l'État de droit, le contrôle de la corruption et l'expression de la responsabilité.

En se basant sur cet ensemble d'indicateurs, la Commission a établi un lien entre la bonne gouvernance et la capacité d'absorption des fonds européens. La mise en corrélation du taux d'absorption et de l'indice d'efficacité des administrations publiques a fait apparaître que les pays ayant l'indice le plus faible sont ceux ayant les taux d'absorption les plus bas. On observe ainsi que sept États membres obtiennent un score inférieur à la moyenne à la fois dans l'indice d'efficacité des administrations et dans le taux d'absorption des fonds tandis

que dix se situent au-dessus de la moyenne et que les dix autres ont des scores, à l'exception d'un seul, supérieurs à la moyenne en termes de taux d'absorption alors qu'ils sont légèrement en dessous de la moyenne en matière d'efficacité des administrations publiques. La Commission note, toutefois, qu'il s'agit pour la plupart de ceux-ci de petits pays où un niveau élevé d'absorption semble plus facile à atteindre.

GRAPHIQUE 4 ▶ Absorption des fonds de la politique de cohésion et efficacité gouvernementale, 2014



Sources: Banque mondiale et SFC

Source : Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

Elle en conclut que les problèmes de gestion des programmes de la politique de cohésion rencontrés par certains États membres relèvent majoritairement de questions administratives, notamment, ayant trait à une faiblesse des ressources humaines liée à leur difficulté à maîtriser l'ensemble des procédures relevant des règlements de la politique de cohésion. Ce sont, assez généralement, des situations à caractère systémique qui devraient pouvoir être solutionnées par une amélioration des capacités administratives. S'agissant des procédures, la Commission pointe, en particulier, des irrégularités aux règles des marchés publics ou des aides d'État, irrégularités qui entraînent des suspensions de paiement et des corrections financières.

“ L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LES RÉGIONS EST UNE CONDITION PRÉALABLE À L'EFFICACITÉ DE LA POLITIQUE DE COHÉSION ”

de l'administration publique. Les résultats de cette étude ont révélé le lien de ce dernier facteur avec la croissance du PIB. Ainsi, il a été démontré clairement que, les dépenses de la cohésion ayant globalement permis un accroissement du PIB dans les régions les moins développées, celui-ci a été plus important, à dépenses équivalentes, dans les régions dotées d'une bonne gouvernance.

Au-delà de cette mise en relation de la bonne gouvernance avec la capacité d'absorption des fonds, la Commission établit une corrélation avec les résultats de la politique de cohésion dans les régions, analysés au travers de son efficacité et de son effet de levier. Si dépenser les fonds est une étape nécessaire, elle ne peut être, pour autant, considérée comme suffisante pour garantir l'efficacité de la politique de cohésion sur le développement économique et social des régions. La Commission s'est appuyée, à cette fin, sur une étude récente qui a établi un lien entre la croissance du PIB dans les régions dans les années précédant la crise, les dépenses de la politique de cohésion et la qualité

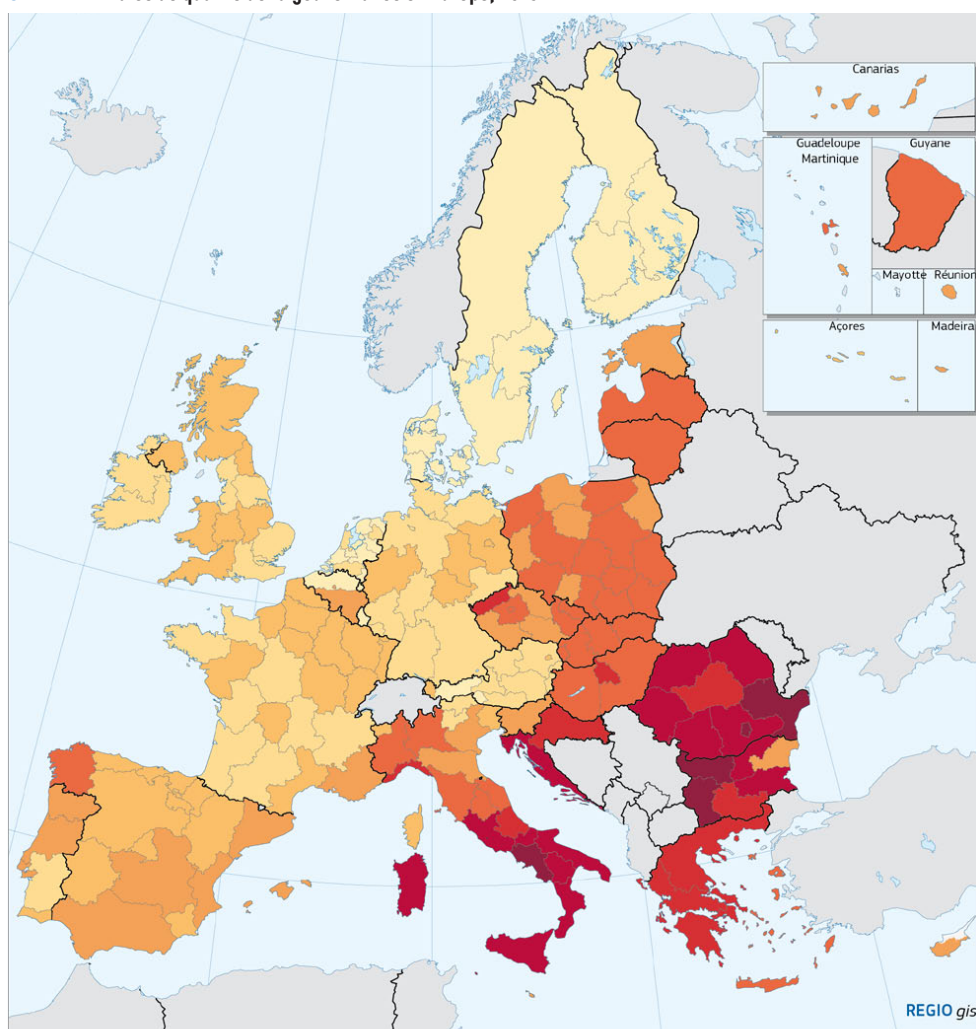
En effet, avec un niveau équivalent de soutien des fonds européens, le PIB de certaines régions a peu progressé, y compris sur de longues périodes, tandis qu'il n'a cessé de croître dans d'autres, même si cette augmentation a été réduite du fait de la crise.

On peut, à ce titre, s'interroger sur les causes de la relative stagnation de certaines régions du Sud pour lesquelles la convergence a été beaucoup plus lente que pour d'autres régions, en particulier, celles de l'Est dont le niveau de développement n'a cessé de s'améliorer de manière importante jusqu'à la crise.

Ces divers constats amènent la Commission à la conclusion que l'amélioration de la qualité de l'administration publique dans les régions est une condition préalable à l'efficacité de la politique de cohésion. À l'inverse, elle suggère qu'un système de gouvernance médiocre se caractérisant par un mécanisme de décision lent, des consultations publiques mal organisées et la recherche du profit à court terme plutôt que basé sur une stratégie de développement à long terme, en limiterait l'impact.

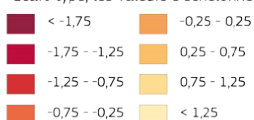
La bonne gouvernance est donc apparue comme une condition importante de la bonne mise en œuvre des fonds européens pour la période 2014-2020 pour en garantir leur efficacité. C'est la raison pour laquelle elle figure parmi les conditions *ex ante* préalables à l'approbation par la Commission des documents de programmation.

CARTE 1 ► Indice de qualité de la gouvernance en Europe, 2013



Carte 5.2 Indice de qualité de la gouvernance en Europe, 2013

Écart-type, les valeurs s'échelonnent de mauvaise qualité (négatif) à haute qualité (positif)



UE = 0

Source: ANTICORP, sur la base de données de la Banque mondiale et d'une enquête régionale sur la qualité de l'administration publique (Charron, N. *et al.*, 2014).

CONCLUSION

Les conclusions tirées du sixième rapport sur la cohésion confirment, s'il en était encore besoin, que les liens de la politique de cohésion avec la gouvernance économique et budgétaire de l'UE dans le contexte des enjeux actuels en faveur de la croissance et de l'emploi nécessitent d'être renforcés. On attend que l'efficacité de la politique de cohésion soit encore améliorée. À cet effet, trois facteurs apparaissent déterminants : l'existence de politiques macroéconomiques saines, un environnement favorable aux entreprises et un cadre institutionnel solide.

TROIS FACTEURS DÉTERMINANTS: POLITIQUE MACROÉCONOMIQUES SAINES, ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ENTREPRISES ET CADRE INSTITUTIONNEL SOLIDE"

Ces facteurs sont directement en rapport avec le semestre européen, les États membres étant désormais tenus de prendre en compte dans les cadres de programmation des fonds les Programmes nationaux de réforme et les recommandations qui leur sont faites. On peut, d'ailleurs, faire le rapprochement avec l'examen annuel de croissance de l'UE 2015² publié récemment par la Commission qui préconise trois grandes orientations pour remettre l'Europe sur la voie de la création d'emplois et d'une croissance économique durable, les investissements, les réformes structurelles et la responsabilité budgétaire.

Depuis la crise financière et économique, les investissements publics ont chuté. Mais, alors que l'on observe aux États-Unis en 2014 un niveau d'investissement qui avoisine celui d'avant la crise, ce n'est pas le cas en Europe où les niveaux d'investissement restent encore nettement inférieurs à ceux d'avant la crise. Les politiques européennes sont donc plus que jamais attendues pour préserver les investissements favorables à la croissance, c'est-à-dire en faveur de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, d'une énergie plus verte, de la modernisation des infrastructures de transport et d'environnement et du déploiement des connexions haut débit. On escompte désormais que la politique de cohésion prenne toute sa part dans la relance des investissements en faveur de la croissance et de l'emploi. Le Plan Juncker qui s'inscrit dans cette perspective devrait aussi apporter sa contribution, en intervenant au profit d'investissements susceptibles de mobiliser des financements privés.

Toutefois les investissements devant contribuer à la relance de la croissance pourraient être limités dans leurs effets, en l'absence des réformes structurelles attendues. C'est pourquoi la politique de cohésion a aussi vocation à aider les États membres à relever les défis économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés en les aidant à mettre en place les réformes nécessaires.

Le Cadre stratégique commun pour la période 2014-2020 a confirmé le lien direct à établir entre la mise en œuvre des fonds et le respect de la gouvernance économique européenne. La conditionnalité macroéconomique instaurée dans ce nouveau cadre doit permettre de s'assurer que les fonds de l'UE vont servir effectivement et efficacement à mettre en place les réponses à long terme à ces défis plutôt que de traiter des questions seulement dans une approche à court terme.

Enfin, si la bonne gouvernance est apparue, clairement, comme l'une des conditions propres à rendre la politique de cohésion plus efficace, celle-ci a aussi pour objectif de soutenir la réforme des administrations publiques, à condition que son soutien s'inscrive dans le contexte plus large de la stabilité institutionnelle et de la capacité des autorités publiques à interagir avec les entreprises et les citoyens.

2. Commission européenne, *Examen annuel de la croissance 2015*, Communication, COM(2014) 902 final, 28.11.2014.

Les règlements pour la période 2014-2020 négociés et adoptés alors que ce sixième rapport de la Commission sur la cohésion était en cours d'élaboration, ont, en effet, largement anticipé ces éléments tirés du bilan issu de la crise. D'ailleurs, les ajustements opérés par certains États membres après la crise préfiguraient déjà certaines des nouvelles dispositions.

Ces évolutions annoncent-elles une réforme de la politique de cohésion après 2020 ? Il convient, en effet, dès maintenant, de commencer à s'interroger sur l'avenir de cette politique. Sans remettre en cause ses fondamentaux contenus dans les traités, s'agissant de l'objectif de convergence entre les régions, n'est-on pas en train de conforter un nouveau rôle de la politique de cohésion, davantage orienté vers les réformes structurelles à mener par les États membres, réformes considérées comme un accompagnement, sinon un préalable à la croissance. Et dans une telle perspective, les outils actuels sont-ils encore adaptés ?

Sur les mêmes thèmes...

LA RURALITÉ DU 21^{ÈME} SIÈCLE, CAP D'ESPÉRANCE POUR L'EUROPE

Jacques Delors, Mercedes Bresso, Gérard Peltre et Anne-Claire Vial, *Tribune*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, juillet 2014

MARCHÉ UNIQUE ET POLITIQUE DE COHÉSION : UN TANDEM MALMENÉ PAR LA CRISE ET LA GLOBALISATION

Marjorie Jouen, *Policy Paper No. 108*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, avril 2014

L'UE ET SES TERRITOIRES RURAUX

Marjorie Jouen, *Synthèse*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, avril 2014

L'INITIATIVE LOCALE RÉINVENTE L'EUROPE

Marjorie Jouen, *Tribune*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, mars 2014

LE « PACTE DE COHÉSION » À L'ÉPREUVE DE LA CRISE

Marjorie Jouen, *Policy Paper No. 52*, Notre Europe, février 2012

Directeur de la publication: Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*

